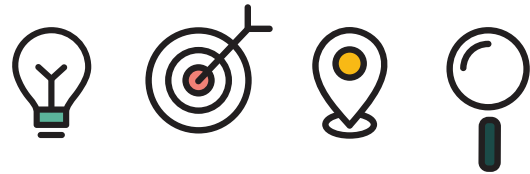


FAQ

Pour les élus
du territoire



Tout savoir sur la reprise d'activité des services du Smicval

01 Quelle stratégie du Smicval pour faire face au Covid-19 ?

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie du COVID-19, le SMICVAL a mis en œuvre, son Plan de Continuité d'Activité, avec un triple objectif :

- ▶ Protéger les personnes les plus vulnérables
- ▶ Freiner l'épidémie et limiter ses conséquences, pour la santé de tous
- ▶ Assurer sa mission de service public, essentielle pour les habitants

Une organisation spécifique a été mise en place pour garantir la collecte et le traitement des ordures ménagères, protéger le personnel (gestes barrières, masques tissus, désinfection renforcée etc.), et une quarantaine d'agents ont été mis en autorisation d'absence pour des raisons de santé. Une réserve d'agents a été formée et dès lors qu'un cas suspect ou avéré de COVID-19 est connu, l'ensemble de l'équipage est mis au repos par mesure de précaution.

Nous nous sommes préparés, inscrits et organisés pour assurer la continuité de service dans une situation de crise importante, longue et impactante pour notre organisation.

02 Comment le Smicval assure la salubrité sur le territoire ?

Une identification des points d'insalubrité a été mise en place par le Smicval. Une évaluation terrain est faite par les services en continu. Un dispositif sur mesure a été défini pour accompagner au mieux les collectivités. Chaque semaine, une quinzaine de communes sont appelées pour faire un point complet sur leur situation et intervenir si besoin.

À ce jour, nous ne constatons pas de dégradation sur le territoire, sauf certains points (regroupements, pros en activité) qui sont gérés par une équipe dédiée.

Par ailleurs, les communes, les maires, les Présidents d'EPCI, les Sous-préfets et les parlementaires sont informés tous les jours par mail de nos décisions quotidiennes. Dans ce mail, nos coordonnées sont indiquées leur permettant de nous contacter directement pour répondre au mieux en cas de difficultés.

03 Pourquoi les Pôles recyclage sont-ils fermés aux particuliers ?

Face à la crise sanitaire et aux mesures de lutte contre le COVID-19, le Gouvernement a restreint les déplacements de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire. Les lieux accueillants du public ont dû fermer leurs portes à partir du 17 mars 2020. Par courrier en date du 20 mars 2020, Madame la Ministre de la transition écologique et solidaire a fixé les priorités qui s'imposent aux services publics de gestion des déchets.

► Ces obligations et le confinement strict ont entraîné la fermeture des Pôles Recyclage aux particuliers.

Il s'agissait de ne faire peser aucun risque sur nos agents en contact avec la population et de verbalisation aux habitants se rendant sur un lieu, qui n'est pas reconnu de première nécessité.

En outre, les filières de recyclage ont fermé très rapidement empêchant le Smicval d'assurer l'évacuation de cette matière en toute sécurité.

04 Comment se fera la reprise d'activités du Smicval ?

Suite à l'annonce du Président de la République,

► le Smicval envisage dès le 11 mai une reprise d'activité progressive.

Cette reprise se fera dans les conditions du déconfinement fixé par le gouvernement, dans les possibilités de reprise industrielle du Smicval (centre de tri, repreneurs...) et dans le respect des règles de sécurité pour les agents (distanciation notamment).

05 Quand les Pôles Recyclage seront-ils rouverts ?

UNE SOLUTION POUR LES PARTICULIERS

Dès le **lundi 11 mai**

Pour permettre aux habitants de gérer l'évacuation du stock accumulé de végétaux et de cartons, les Pôles Recyclage vont rouvrir de façon progressive sur une plage horaire élargi :

- Chaque jour, 2 Pôles Recyclage différents ouverts (1 dans le Libournais + 1 en Haute-Gironde)
- du lundi au samedi de 8h00 à 20h00, sur rendez-vous
- 2 flux uniquement : végétaux et cartons (Attention, les tontes seront exclues de ce service intermédiaire)

L'ensemble des communes recevra toutes les informations nécessaires pour relayer cette réouverture dans les meilleures conditions à vos habitants. Nos services d'accueil seront renforcés pour coordonner cette reprise progressive.

À partir du lundi 4 mai, la prise de rendez-vous pour les habitants est possible au **05 57 84 74 00** et sur **contact@smicval.fr**

UNE SOLUTION POUR LES PROFESSIONNELS

Dès le **mardi 28 avril**

La reprise progressive de l'activité économique sur notre territoire a amené le Smicval à organiser une réouverture partielle des Pôles Recyclage, exclusivement destinée aux professionnels (communes, artisans, commerçants, entreprises).

Dans cette phase transitoire, 2 Pôles Recyclage seront ouverts selon des modalités particulières (prise de rdv téléphonique, flux spécifiques, horaires) :

- ▶ **Ouverture des Pôles Recyclage de Saint Denis de Pile + Saint Gervais**
- ▶ **les mardis et jeudis après-midi, sur rendez-vous**
- ▶ **Gravat, végétaux (sans tonte), déchets enfouis et bois (uniquement sur St Denis)**

Les communes seront soumises à cette même organisation, intégrant l'accès aux Pôles environnement de Saint Denis de Pile et de Saint Girons aux conditions habituelles. Tous les professionnels du territoire, ainsi que les communes ont été informés de cette réouverture et des conditions.

À partir du lundi 27 avril, une ligne téléphonique dédiée aux professionnels, sera disponible au **05 57 55 53 30**

La réouverture de tous les Pôles Recyclage pour l'ensemble des flux est prévue pour le **lundi 8 juin**, toujours sur rendez-vous.

06 Pourquoi la collecte des emballages est-elle suspendue et comment la reprise d'activité est-elle envisagée ?

Le centre de tri, géré par Véolia, a décidé d'arrêter son activité le 18 mars. Il est important de préciser que le centre de tri de Saint Denis de Pile est très peu automatisé. La présence de nombreux mouchoirs dans le bac jaune faisait peser un **risque sanitaire trop important sur le personnel**, sachant que ces métiers n'étaient pas prioritaires pour obtenir des masques.

C'est pourquoi, nous avons très rapidement décidé de stopper la collecte des recyclables, qui **ne présentent aucun risque en termes de salubrité**. Il était également fondamental de diminuer au maximum les risques de contamination pour nos agents.

En effet, notre réorganisation et notre stratégie de répondre prioritairement aux enjeux de salubrité du territoire, à savoir ne jamais arrêter la collecte des OMR, ont impliqué de :

- ▶ **Limiter le nombre d'agents au départ de chaque collecte** pour modérer l'exposition,
- ▶ **Mettre en place plusieurs équipes de désinfection quotidiennes** : camions, voitures, espaces de travail etc.
- ▶ **Constituer une réserve d'agents pour assurer la collecte des OMR** quelle que soit la durée de la crise, dans un contexte où nous avons 40 agents en autorisation spéciale d'absence pour raisons de santé.

Nous avons donc demandé aux usagers de **ne pas présenter à la collecte leur bac jaune et de privilégier le stockage des emballages recyclables à domicile** en attendant la fin de cette période de confinement.

Cette consigne a été globalement bien suivie et nous remercions les maires d'avoir relayé cette information et les habitants du territoire pour leur engagement et compréhension.

REPRISE D'ACTIVITÉ

Dès le **lundi 11 mai**

Relance d'un certain nombre de collectes des recyclables, dans la perspective de déstockage des surplus. De plus, il sera possible, pour les particuliers, de se rendre, **sur rendez-vous**, dans certains Pôles Recyclage, pour déposer leurs emballages recyclables.

Dès le **lundi 25 mai**

La reprise à 100% de la collecte des emballages sera effective lundi 25 mai selon le calendrier habituel pour chaque commune.

07

Quel dispositif du Smicval pour les acteurs économiques dans cette période de crise sanitaire ?

Le Smicval s'est toujours engagé dans l'accompagnement et le développement du territoire. Il se doit aujourd'hui d'être au rendez-vous. Cette crise sanitaire marque une rupture économique sans précédent, qui touche de nombreux acteurs et secteurs de notre territoire. Notre service de collecte et traitement des déchets a dû s'adapter dans une situation de crise longue et importante. Nous envisageons de retrouver notre niveau de service au 30 juin 2020 pour les professionnels.

C'est pourquoi, l'exécutif du Smicval a fait le choix de proposer un dispositif économique exceptionnel, dont le coût, d'environ **500 000 €**, sera entièrement assumé par le syndicat sur ses fonds propres. Ce dispositif s'articule autour de trois axes :

1- UNE AIDE FINANCIÈRE

► Tout d'abord, pour la période de crise sanitaire du 16 mars au 30 juin 2020, le Smicval a fait le choix de **supprimer la redevance spéciale pour les entreprises, artisans, commerçants qui ont été dans l'obligation de fermer leurs activités** au regard de la Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie du COVID-19. Sur déclaration, aucune facturation ne vous sera adressée pour cette période.

► Puis, concernant le premier semestre 2020, pour tous les acteurs économiques, **le paiement de la redevance spéciale sera automatiquement porté à 90 jours au lieu de 30 actuellement**

Votre déclaration ou vos interrogations relatives à la redevance spéciale seront à faire par mail à l'adresse suivante : redevance.speciale@smicval.fr

► Ce dispositif parie aussi sur l'avenir et l'opportunité dans cette crise de voir une nouvelle forme d'économie se développer. **Le Smicval lancera donc un fond de transformation, qui offrira un coup de pouce financier aux entreprises, aux associations, qui mèneront demain des actions de transformation en lien avec notre stratégie Zero waste.** Les modalités seront définies lors de notre prochaine Assemblée générale en juin prochain.

2- L'OFFRE DE SERVICE

Dès le **mardi 28 avril**,

- ▶ la réouverture des **Pôles Recyclage** de Saint Denis de Pile et de Saint Gervais
- ▶ les **mardis et jeudis** de chaque semaine, **sur rendez-vous** dès le lundi 27 avril
- ▶ **pour certains flux uniquement** : gravat, végétaux (sans tonte), déchets enfouis et bois (uniquement sur Saint Denis de Pile)

3- LA COMMANDE PUBLIQUE

▶ Enfin, nous veillerons à **orienter notre commande publique vers le tissu économique local** pour l'accompagner au mieux dans leur reprise d'activité.

Ce dispositif exceptionnel, en complément des aides de l'État, de la Région, du Département et des EPCI, a vocation à **permettre à nos artisans, nos commerçants, nos associations de faire face à cette situation inédite** et de rebondir lors de la reprise économique dans une perspective de transition.

